

Ann. 206

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2)

Date et signature (2)

2. Intitulé de l'unité de la section : (2) **Dépose et repose d'éléments de l'automobile**

CODE (3)	24400 1011 E1
----------	---------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 3 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
  - (1) qualification
  - (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui       (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration



### 3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 3.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 3.1.1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 3.1.2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 3.2. FINALITES PARTICULIERES

- 3.2.1. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir exécuter la dépose et repose d'éléments simples de l'automobile.
- 3.2.2. Développer les techniques et connaissances nécessaires à la dépose et repose des accessoires du moteur, d'éléments de la direction, de la suspension et des freins, du circuit de refroidissement et du circuit électrique.
- 3.2.3. Développer des attitudes :
  - de soin;
  - de précision;
  - d'ordre;
  - de sécurité.

#### 4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

##### 4.1. FRANCAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- Lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation.
- Répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.
- Consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

S'exprimer oralement et par écrit :

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair. A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules; l'écriture sera lisible.

## 4.2. MATHEMATIQUES

### *4.2.1. Calcul mental*

- Maîtriser les tables d'addition (somme de 2 nombres naturels inférieurs à 100).
- Maîtriser les tables de multiplication (produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10).
- Multiplier un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.
- Diviser un nombre positif (écriture décimale) par 10, 100, 1000.

### *4.2.2. Calcul écrit et problèmes*

En exploitant des situations simples, en relation avec le vécu social ou professionnel du candidat et en donnant un sens aux activités mentales sollicitées :

- Additionner, soustraire, multiplier 2 nombres naturels.
- Calculer une valeur approchée (jusqu'à 2 décimales) du quotient de 2 nombres naturels.
- Prendre une fraction d'une quantité.
- Prendre un pourcentage d'une quantité.
- Choisir l'unité la plus adéquate pour mesurer une grandeur.
- Effectuer des conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité et de masse.
- Calculer l'aire et le périmètre du rectangle, y compris le cas particulier du carré.
- Calculer l'aire, le volume du parallélépipède rectangle, y compris le cube.

### *4.2.3. Constructions géométriques*

- Déterminer la distance entre 2 points, un point et une droite, deux droites.
- Reconnaître et tracer aux instruments deux segments de droites parallèles.
- Reconnaître et tracer aux instruments deux segments de droites perpendiculaires.
- Construire un carré, un rectangle aux instruments sans autre contrainte que de respecter une ou deux conditions de position ou de mesures de longueur.

- Diviser un cercle de diamètre donné en quatre parties égales.
- Construire aux instruments :
  - Un triangle rectangle connaissant la mesure de deux côtés.
  - Un triangle isocèle connaissant la base et la hauteur.
  - Un trapèze rectangle connaissant la mesure de deux bases et la distance qui les sépare.

### Remarques

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 13 personnes pour les travaux pratiques.

# PROGRAMME DES COURS

## Cours : TRAVAUX PRATIQUES GARAGE ET METHODE

Les capacités ci-après seront étudiées et exécutées dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène.

Au cours de l'unité de formation, l'élève sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

### CHAPITRE 1 : POINT DE VUE MOTEUR

- 1.1. Démonter et remonter les accessoires :
  - Alternateur;
  - Filtre à air;
  - Démarreur.
- 1.2. Repérer les connexions électriques
- 1.3. Contrôler et compléter les niveaux d'huile

### CHAPITRE 2 : POINT DE VUE DIRECTION

- 2.1. Déposer, reposer et contrôler :
  - une roue de voiture;
  - les rotules et crémaillères.
- 2.2. Contrôler et prérégler la géométrie des trains roulants

### CHAPITRE 3 : POINT DE VUE SUSPENSION ET FREINS

- 3.1. Déposer, reposer et contrôler : - les amortisseurs;  
- les suspensions;  
- bras et triangle de suspension;  
- les étriers de frein.
- 3.2. Contrôler et compléter le niveau du liquide de frein et purger.

### CHAPITRE 4 : POINT DE VUE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT

- 4.1. Déposer, reposer et contrôler : - le radiateur d'eau;  
- le radiateur d'huile.
- 4.2. Contrôler et compléter les niveaux des radiateurs et purger.

### CHAPITRE 5 : POINT DE VUE ELECTRICITE AUTOMOBILE

- 5.1. Remettre en état un circuit électrique d'éclairage et de signalisation légèrement endommagé suite à un accident.
- 5.2. Déposer et reposer les différents accessoires électriques : - batterie;  
- avertisseur sonore.
- 5.3. Prendre les précautions d'usage lors d'une intervention sur véhicule : - en ce qui concerne la charge de batterie;  
- dans le cas de soudure électrique;  
- pour garantir le maintien en bon état de l'électronique embarquée.
- 5.4. Régler les phares.
- 5.5. Reconnaître les principaux boîtiers électroniques.

REM : Le raccordement des équipements électriques dont les prises ont été détériorées suite au choc doit s'effectuer avec les prises d'origine.

Cours : TECHNOLOGIE DE L'AUTOMOBILE

Au cours de l'unité de formation, l'étudiant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

- 1.1. Appliquer les mesures de sécurité relatives à la fonction de mécanicien (y compris les gaz et liquides employés)
- 1.2. Afin de déterminer la fixation de différents organes constitutifs d'un véhicule, reconnaître la nomenclature
  - Alternateur
  - Filtre à air
  - Démarreur
  - Roue de voiture
  - Rotules et crémaillères
  - Ensemble de suspension
  - Bras et triangle de suspension
  - Etriers de frein
  - Circuit de refroidissement
  - Circuit d'air conditionné
- 1.3. Reconnaître les principaux composants du circuit électrique
- 1.4. Reconnaître les principaux essieux, à l'avant et à l'arrière
- 1.5. Caractériser sommairement la géométrie des trains roulants :
  - Le parallélisme
  - Le carrossage
  - L'angle de chasse

## 9. CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, dans le cadre du cours de "Travaux pratiques garage et méthode" de réaliser :

- les trois capacités du chapitre 1;
- une des deux capacités du chapitre 2;
- une des deux capacités du chapitre 3;
- les deux capacités du chapitre 4;
- les capacités 5.1., 5.2., 5.3., 5.4. du chapitre 5.

Le degré de maîtrise sera suffisant s'il est capable de réaliser ces capacités dans une qualité commerciale et au moins dans une situation.

En technologie de l'automobile, l'étudiant doit être capable d'atteindre la capacité 1.1. et la moitié des capacités 1.2., 1.3., 1.4., 1.5. dans une situation au moins.

10. CHARGE(S) DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants.